



- Ville d'Albertville



- Mon enfant entre à l'école maternelle ou élémentaire.
- J'arrive sur Albertville.
- J'ai déménagé sur un autre secteur de la commune.

## DEUX DÉMARCHES OBLIGATOIRES À ACCOMPLIR :

- la première auprès du guichet unique de la Ville,
- la seconde auprès de l'école indiquée sur le certificat d'inscription scolaire délivré par le guichet unique.

### • 1 - Inscriptions auprès du guichet unique

- 1 Pour inscrire mon enfant, je prends rendez-vous au guichet unique muni des pièces nécessaires pour mon dossier.
- 2 Un certificat d'inscription scolaire précisant les coordonnées de l'école d'affectation de mon enfant m'est immédiatement remis.

## PIÈCES NÉCESSAIRES À PRÉSENTER

- livret de famille,
- certificat de vaccination obligatoire à jour,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de téléphone fixe...),
- jugement fixant la résidence de l'enfant en cas de séparation des parents,
- éventuellement, la notification de décision d'orientation (ex : ULIS...).

## DÉROGATIONS

Si pour des raisons particulières, je souhaite scolariser mon enfant

- sur un autre périmètre scolaire,
- sur une autre commune,

je peux solliciter une demande de dérogation.

Elle sera étudiée en fonction des critères définis.

Le formulaire est à retirer auprès du guichet unique, **à partir du 4 mars 2024**, ou à télécharger depuis le site [www.albertville.fr](http://www.albertville.fr) ou le **Portail famille** : <https://mon.albertville.fr>

Ce document dûment complété, accompagné des pièces obligatoires, est à remettre ou à envoyer par courrier au guichet unique **avant le jeudi 2 mai 2024**.

### • 2 - Inscriptions auprès de l'école\*

Je me rends à une permanence de l'école d'affectation de mon enfant muni du certificat d'inscription pour valider l'admission.

*\* La scolarisation dans une école maternelle ou élémentaire est rattachée à un périmètre scolaire.  
En cas de doute, contactez le guichet unique.*



## VILLE D'ALBERTVILLE Guichet unique

7 rue Pasteur  
73200 Albertville

[www.albertville.fr](http://www.albertville.fr)

	matin	après-midi
<b>Lundi</b>	8h30 à 11h30	13h30 à 17h
<b>Mardi</b>	fermé	13h30 à 17h
<b>Mercredi</b>	8h30 à 11h30	13h30 à 17h
<b>Jeudi</b>	8h30 à 11h30	fermé
<b>Vendredi</b>	8h30 à 11h30	13h30 à 17h



Ne pas jeter sur la voie publique.

**Inscriptions scolaires  
sur rendez-vous  
au 04 79 10 45 20**